

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
DERNIERE MISE A JOUR : 20 MARS 2012	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Modifications apportées par rapport à la version du 7 mars

Indicateurs communs

- IC1 (taux de passage L1 à L2) : on ne retient que les chiffres DGESIP
- IC2 (taux de réussite en licence en 3 ans) : on ne retient que les chiffres DGESIP et la cible est ramenée par conséquent à 45%
- IC3 (attractivité masters) : on ne retient que les chiffres AMU
- IC6 détail des bibliothèques prises en compte

Indicateurs spécifiques :

- IS4 Recherche
- IS5 DGG
- IS7 Relations Internationales

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

Pages

FORMATION

IC1 – Taux de passage de L1 en L2 (source SISE)

IC2 – Taux de réussite en licence en trois ans (source SISE)

IC3 – Flux d'étudiants entrants en master : part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement (source SISE)

IC4 – Evaluation des enseignements (source établissement)

RECHERCHE

IC5 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (source établissement)

DOCUMENTATION

IC6 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD (source établissement)

PILOTAGE

IC7 – Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision (source DGRH-MESR)

IC8 – Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement (source établissement)

IC9 – Taux d'occupation des locaux (source enquête DGESIP pôle B2)

IC10 – Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière (source établissement)

Les données de performance issues de SISE sont accessibles sur

http://cisad.adc.education.fr/papesr/front/documentrecherche/afficher?document_id=21

A noter : les données SISE 2010-2011 ne sont pas encore disponibles au 04/11/11

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

IS1- Pilotage financier

IS2- Ressources de fonctionnement

IS3 –Pilotage du système d'information et des ressources numériques

IS4 – Indicateurs spécifiques établissement pour la Recherche

IS5 - Mise en œuvre de la délégation globale de gestion

IS6 – Formation continue

IS7 - Indicateurs spécifiques établissement de Rayonnement International

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	DGESIP Pôle
---	-----------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016 (ou 2016-2017 pour les contrats de 6 ans) Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année universitaire n-1/n (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante (n/n+1) en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1 ^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.). Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de redoublement</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits de nouveau en L1 l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n <p>Calcul du taux de passage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, accédant à la 2^{ème} année de licence (L2) ou à une formation équivalente l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n <p>Calcul du taux de changements d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits en n/n+1 dans un diplôme différent de la licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours au sein de l'université, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n. Il s'ensuit que dans cet indicateur, un changement de filière au cours d'une même année universitaire n'est pas considéré comme un changement d'orientation. <p>Calcul du taux de sorties de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, non inscrits à l'université en n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

Pour mémoire : la cible 2013 inscrite au PAP 2012 est de 52%

Données de l'établissement fournies par le MESR

	Aix-Marseille 1	Aix-Marseille 2	Aix-Marseille 3	Aix-Marseille Université (ensemble des 3 établissements)
n = 2009				
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante (%)	41,2	40,6	33,2	37,9
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	2 759	716	2 333	5 808
Effectifs inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	1 136	291	774	2 201
n = 2010				
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante (%)	37,1	39,9	29,4	34,4
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	2 751	776	2 364	5 891
Effectifs inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	1 021	310	694	2025

aux de passage L1-L2	Cible 2016-2017
Aix-Marseille Université	41 %

Leviers d'action :

Actions menées concernant la lutte contre l'échec ;
Orientation des lycéens améliorée grâce à un partenariat renforcé avec les lycées.

Commentaires de l'université : La cible de 41% tient compte du poids relatif des effectifs et des taux respectifs de chacun des ex-établissements dans la constitution du chiffre globalisé.

Aix-Marseille 1	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	2 964	2 759	2 751
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	23,7	20,9	25,6
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	3,1	3,5	2,4
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	35,1	34,4	34,9
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	38,1	41,2	37,1

Aix-Marseille 2	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	894	716	776
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	24,9	28,2	27,7
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	4,6	4,1	3,7
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	30,6	27,1	28,6
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	39,8	40,6	39,9

Aix-Marseille 3	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	2 380	2 333	2 364
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	30,5	36,1	37,4
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	3,3	2,9	2,7
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	28,2	27,8	30,6
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	37,9	33,2	29,4

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités françaises

	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	148 269	141 471	149 537
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	23,6%	25,1%	26,3%
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	3,5%	3,1%	2,9%
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	29,7%	27,4%	28,6%
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	43,2%	44,3%	42,3%

Précisions :

Lecture : pour l'année n = 2008, 43,2% des nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2007-2008 pris en compte dans le calcul de cet indicateur (148 269 étudiants) accèdent en L2 ou équivalent et 23,6% de cette même population redoublent en L1 en 2008-2009.

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants :

- qui ont quitté l'université,
- qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X.

Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	DGESIP Pôle
Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2007 diplômée en 2010
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année <p>La cible de performance est déterminée pour la seule méthode 3, les méthodes 1 et 2 permettant d'éclairer la discussion de performance.</p>
Service responsable de l'indicateur	SIES

Chiffres établissement calculés MESR

Taux de réussite en 3 ans (Méthode 3)	Aix-Marseille 1	Aix-Marseille 2	Aix-Marseille 3	Aix-Marseille Université (ensemble des 3 établissements)
Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire				
Effectifs	1 757	503	1 383	3 643
Diplômés	758	238	614	1 610
Taux de réussite	43,1	47,3	44,4	44,2
VA	-4,4	9,7	4,8	1
Diplômés 2010 (cohorte 2007)				
Effectifs	1 558	547	1 453	3 558
Diplômés	642	233	555	1 430
Taux de réussite	41,2	42,6	38,2	40,2
VA	- 4,3	5,3	-1,4	-1,6

Taux de réussite en 3 ans (Méthode 3)	Cible 2017
Aix-Marseille Université	45%

Leviers d'action :

Actions menées concernant la lutte contre l'échec ;
Orientation des lycéens améliorée grâce à un partenariat renforcé avec les lycées.

Commentaires de l'université : par rapport à la présentation de la réunion du 1^{er} mars 2012, la cible a été adaptée aux résultats issus du mode de calcul de la DGESIP.

Remarque : la moyenne nationale 2009/2010 est de 42.8%.

Aix-Marseille 1	périodes	<i>Méthode 1</i>	<i>Méthode 2</i>	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	26,4	85,3	43,1	-4,4
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	23,1	80,3	41,2	-4,3

Aix-Marseille 2	périodes	<i>Méthode 1</i>	<i>Méthode 2</i>	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	30,4	84,0	47,3	9,7
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	27,0	86,0	42,6	5,3

Aix-Marseille 3	périodes	<i>Méthode 1</i>	<i>Méthode 2</i>	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	29,2	90,2	44,4	4,8
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	24,9	89,4	38,2	-1,4

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
Action	Formation initiale et continue de niveau master	
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M –Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Établissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP.</p> <p>Établissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100</p> <p>En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS.</p> <p><i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p>

Chiffres calculés par l'établissement

ATTRACTIVITE M1	AM1	AM2	AM3	AMU
Diplômés 2007/2008				
Effectifs	2 099	1 129	2 429	5 657
Nouveaux entrants en M1	623	415	795	1 833
%	30%	37%	33%	32%
Diplômés 2008/2009				
Effectifs	2 151	1 268	2 451	5 870
Nouveaux entrants en M1	622	445	800	1 867
%	29%	35%	33%	32%
Diplômés 2009/2010				
Effectifs	2 093	1 508	2 587	6 188
Nouveaux entrants en M1	680	651	937	2 268
%	32%	43%	36%	37%
Diplômés 2010/2011				
Effectifs	2 349	1 402	2 853	6 604
Nouveaux entrants en M1	822	589	1 197	2 608
%	35%	42%	42%	39%

	Cible 2017
Aix-Marseille	43%

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT - Suite	DGESIP Pôle
----------	---	--------------------

Chiffres calculés par l'établissement

ATTRACTIVITE M2	AM1	AM2	AM3	AMU
Diplômés 2007/2008				
Effectifs	1 526	1 341	3 316	6 183
Nouveaux entrants en M2	356	493	1 082	1 931
%	23%	37%	33%	31%
Diplômés 2008/2009				
Effectifs	1 560	1 450	3 504	6 514
Nouveaux entrants en M2	348	469	1 118	1 935
%	22%	32%	32%	30%
Diplômés 2009/2010				
Effectifs	1 709	1 392	3 628	6 729
Nouveaux entrants en M2	389	490	1 218	2 097
%	23%	35%	34%	31%
Diplômés 2010/2011				
Effectifs	3 093	1 484	3 586	8 163
Nouveaux entrants en M2	619	468	1 183	2 270
%	20%	32%	33%	28%

	Cible 2017
Aix-Marseille	33%

Leviers d'action :

Offre de formation plus cohérente, lisible et innovante ;
Notoriété internationale accrue.

Commentaires de l'université : les calculs ont été élaborés par les 3 établissements sur la base d'une méthode commune à partir des commentaires et indications de la DGESIP, mais sur l'année complète. Ce mode de travail permettra de faire des bilans en cours de contrat.

Les principaux écarts constatés, en plus de la date d'observation, sont :

- > prise en compte au niveau national par la DGESIP de données non disponibles en système local (inscrits précédemment dans même niveau et donc considérés comme redoublants)
- > retraitement DGESIP : élimination des doubles inscriptions principales éventuelles
- > retraitement Aix-Marseille : calcul d'un taux net AMU. **Remarque : les taux d'attractivité sont « nets », c'est-à-dire que les étudiants issus des établissements d'Aix-Marseille ne sont pas considérés comme nouveaux entrants.**

Les données détaillées sont disponibles.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	DGESIP Pôle
---	------------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L en M et dans les autres diplômes (hors licences professionnelles)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L et de M dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

Données 2010-2011		AIX-M1	AIX-M 2	AIX-M 3	Aix-Marseille Cible 2017
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	25	10	20	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	11 073	3 858	10 312	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	22 mentions soit 88%	8 mentions, soit 80%	5 mentions, soit 38%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	10 205	3 076	5769	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	2 641 répondants, soit 24,3%			30%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	47	20	33	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	6 039	3 129	6 919	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	13 mentions soit 28%	12 mentions, soit 60%	25 mentions, soit 75%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	2 298	1 989	3 791	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	1 036 répondants soit 45%			50%
Autres diplômes DUT, LP, Ingénieurs, autres : à préciser	Nombre de diplômes concernés : DUT, Deust, LP, Diplômes ingénieur	20	36	38	
	Effectifs d'étudiants inscrits	1 724	2 843	2 324	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	8 diplômes sur 20 soit 40%	17, soit 47%	21 diplômes, soit 55%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	457	2 843	1 748	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	178 répondants soit 39%			45%

	Total L, M et autres diplômes (2010/2011)	AIX-M 1	AIX-M 2	AIX-M 3	AMU
Moyenne	Nombre total mentions	92	66	91	249
	nombre mentions évaluées	43	37	51	131
	part des mentions évaluées	47%	56%	56%	53%

	Cible 2017 évaluation
Aix-Marseille	100%

Commentaires de l'université :

Aix-Marseille 1 : Les éléments transmis concernent les formations qui ont participé au dispositif d'évaluation des formations et des enseignements "centralisé" par l'OVE. Cependant, certaines formations (DUT, Diplômés d'ingénieur, Licence pro) peuvent avoir effectué leur propre évaluation : elles ne sont pas comptabilisées ici

Aix-Marseille 2 : Les formations de l'ESIL et les diplômes de santé ne sont pas inclus dans ces chiffres. Ils sont évalués à 100%. .

L'objectif cible du contrat est de disposer d'un système d'évaluation harmonisé AMU pour l'ensemble des formations.

Chaque UE devra faire l'objet d'au moins une évaluation sur la durée du contrat.

Leviers d'action : création d'une structure d'innovation pédagogique et d'évaluation des enseignements et des formations.

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire. »

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/N de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

(1) AMU	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
2010	3 381	2 707	705	6 793
2011	4 630	2 585	757	7 972

(2) Protisvalor	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
2010	3 029	1 432	331	4 792
2011	2 993	1 143	370	4 506

(3) Valorpaca	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
2010			9	9
2011			25	25

Cible 2017	+ 10 à 15%
-------------------	-------------------

Commentaires de l'université : Les revenus engendrés par la valorisation (activités recherche contractuelles, partenariat AMU-monde socioéconomiques, transfert de technologies, starts-up...) des projets et résultats de la recherche devraient augmenter progressivement à l'Université d'Aix Marseille grâce à la mise en place de structures partenariales dédiées à la valorisation de la recherche : la SATT PACA-Corse créée en 2012, les instituts Carnot labellisés lors du deuxième appel d'offre (STAR, LISA et CALYM), l'IHU ainsi que les plateformes labellisées et plus récemment les opérations « Equipex » développées au titre des Investissements d'Avenir. Ces structures seront autant de leviers pour accompagner et renforcer la politique d'AMU en matière de valorisation de la recherche.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

6	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	DGESIP Pôle
----------	---	--------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	54.95
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	56.46
Variation (Va-Vd)	1.51
Cible 2017 (%)	2.74%

Commentaires de l'université : L'accès physique aux bibliothèques est complété par l'accès à distance aux ressources documentaires électroniques 7j/7, 24h/24 et les services de renseignement à distance. La réunion des portefeuilles des ressources en ligne des 3 anciens périmètres augmentera considérablement l'offre de l'université au bénéfice des étudiants comme des enseignants et des chercheurs.

Les accès physiques seront par ailleurs améliorés par l'ouverture de nouvelles bibliothèques : bibliothèque des Fenouillères à Aix pour le secteur des arts, lettres, langues et sciences humaines ; bibliothèque de l'Îlot Du Bois à Marseille centre pour les secteurs droit et sciences politiques, et économie et gestion.

Dans le cadre du plan campus, la bibliothèque de droit et d'économie du site Schuman à Aix sera entièrement rénovée, la bibliothèque de sciences de Luminy est quant à elle programmée dans un nouvel espace multiservices du campus Luminy et typé « Ressource Centre ».

Le projet de silo d'archivage fait partie intégrante du projet des Fenouillères. Il a été demandé pour accueillir les 80 000 ouvrages des 4 BUFR qui fermeront dans le bâtiment principal de la faculté de LSH et qui ne peuvent pas être intégrés aux collections des Fenouillères faute de place (restriction du projet initial). A moyen terme ce silo (sous-sol existant et déjà aménagé de la bibliothèque actuelle LSH du campus

Schuman Lettres Aix), offrant 720 m2 de stockage dense accueillera les ouvrages à rotation lente de la bibliothèque des Fenouillères.

Liste des bibliothèques prises en compte dans la base de l'indicateur :

AM1

- bibliothèque LSH Aix
- bibliothèque Sciences et LSH Saint-Charles
- bibliothèques de formation des maîtres (considérées ici comme une seule entité, correspondant à la moyenne des 4 sites BUFM)

AM2

- bibliothèque Pôle santé Médecine odontologie
- bibliothèque Pôle santé Pharmacie
- bibliothèque Sciences Luminy
- bibliothèque Sciences économiques gestion Aix
- bibliothèque Sciences économiques gestion Marseille
- bibliothèque Pôle universitaire Gap

AM

- bibliothèque de droit et d'économie Schuman à Aix
- bibliothèque de droit et d'économie Canebière à Marseille
- bibliothèque de sciences St Jérôme à Marseille

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PREVISION	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

Aix- Marseille Université

	Cumul 2008/2011			
	A-M1	A-M2	A-M3	TOTAL
Nb MCF recrutés (hors mut.int.)	145	83	94	322
dont MCF ayant soutenu doctorat dans établi.	55	21	43	119
% endorecrutement	38%	25%	46%	37%
dont MCF ayant soutenu doctorat dans 1 autre univ. d'AM	3	11	8	22
Endorecrutement périmètre AMU				44%

exo
recrutement 56%

MCF endorecrutement	Cible 2017
Aix-Marseille	35%

	Cumul 2008/2011			
	A-M 1	A-M 2	A-M 3	TOTAL
Nb PR recrutés (hors agrég.)	76	30	47	153
dont MCF de l'établissement	46	12	19	77
% endorecrutement	61%	40%	40%	50%
dont MCF affecté dans 1 autre univ. d'AM	0	4	1	5
Endorecrutement périmètre AMU				54%
	<i>exo recrutement</i>			46%

PR endorecrutement	Cible 2017
Aix-Marseille	54%

Commentaires de l'université : Les chiffres détaillés sont en annexe.

L'endorecrutement « périmètre AMU » correspond à l'intégration des personnels en provenance d'une autre université d'Aix-Marseille afin de se placer sur le nouveau périmètre AMU.

Leviers : diversification des viviers de recrutement, chaires d'université favorisant l'attractivité, politique d'évolution des carrières.

I - MCF

	2008				2009				2010				2011				Cumul			
	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL
Nb MCF recrutés (hors mut.int.)	47	28	30	105	32	12	30	74	41	23	17	81	25	20	17	62	145	83	94	322
Dont MCF ayant soutenu doctorat dans établi.	19	6	13	38	14	1	15	30	14	7	7	28	8	7	8	23	55	21	43	119
% endorecruitment	40%	21%	43%	36%	44%	8%	50%	41%	34%	30%	41%	35%	32%	35%	47%	37%	38%	25%	46%	37%
Dont MCF ayant soutenu doctorat dans 1 autre univ. d'AM	1	4	4	9	1	2	1	4	1	4	1	6	0	1	2	3	3	11	8	22

II - PR

	2008				2009				2010				2011				Cumul			
	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL	AM1	AM2	AM3	TOTAL
Nb PR recrutés (hors agrég.)	21	7	15	43	19	10	11	40	16	4	12	32	20	9	9	38	76	30	47	153
dont MCF de l'établissement	14	4	8	26	10	4	4	18	11	1	6	18	11	3	1	15	46	12	19	77
% endorecruitment	67%	57%	53%	60%	53%	40%	36%	45%	69%	25%	50%	56%	55%	33%	11%	39%	61%	40%	40%	50%
dont MCF affecté dans 1 autre univ. d'AM	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	3	0	3	0	4	1	5
																				54%
																				46%

Identification des départs possibles d'enseignants chercheurs

Unité de mesure : effectifs physiques d'enseignants chercheurs, susceptibles de demander leur mise à la retraite durant l'année*
Date de la mesure : date de départ possible durant l'année civile considérée
Champ de la mesure : toutes disciplines du CNU hors médecine, odontologie et pharmacie pour les sections HU.

	2012				2013				2014				2015				2016				2017				Cumul			
	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total	AM1	AM2	AM3	Total
Maîtres de conférences	9	14	5	28	3	5	4	12	4	13	6	23	14	8	2	24	8	7	4	19	5	11	8	24	43	58	29	130
Professeurs	15	9	7	31	19	2	9	30	15	6	10	31	28	3	17	48	4	8	5	17	7	4	5	16	88	32	53	173
Cumul	24	23	12	59	22	7	13	42	19	19	16	54	42	11	19	72	12	15	9	36	12	15	13	40	131	90	82	303

*Pour les PR, il n'a pas été tenu compte des possibilités de sumombre sauf pour les EC ayant déjà déposé leur demande.
 *Compte tenu de l'évolution de la réglementation d'une part et de la variabilité des pratiques individuelles d'autre part, il ne s'agit que de données évaluatives

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions
Mode de calcul	

Université Aix- Marseille

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2012	Cible 2017	2012	Cible 2017	2012	Cible 2017
0						
1	x		x		x	
2		x				
3				x		x

Précisions :

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Commentaires de l'université :

Politique scientifique : L'autoévaluation et la démarche qualité ont été développées dans les 3 universités d'Aix Marseille dans une perspective d'aide à la décision.

Ce processus va être consolidé au niveau de l'université unique d'Aix Marseille fusionnée qui va capitaliser cette expérience et la renforcer grâce à un pilotage central de la politique scientifique.

Politique de formation : Il existe déjà un certain nombre d'actions et de documents : fiche pré bilan, AFOM, autoévaluation, ... La cible est portée à 2 : mise en place de plans d'action et de leur suivi dans un processus d'amélioration continue.

Management de l'établissement au service de ses missions : créations d'instances, de structures (à titre d'illustration, on peut noter la mise en place en 2012 d'une équipe projet dédiée avec 4 personnels de catégorie A, dont deux A+) et d'outils d'aide au pilotage, démarche qualité.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	DGESIP Pôle
---	------------------------------	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) <i>A titre d'exemple :</i> <i>Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ <i>soit 79 % pour les salles banalisées</i></p> <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i> <i>Son taux d'occupation est de :</i> $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$</p>

Précisions :

Responsable de l'indicateur et fournisseur des données : DGESIP pôle B2

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2009 (PAP 2012) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX (Suite)	DGESIP Pôle
---	--------------------------------------	-------------

Occupation des locaux	Situation actuelle (2012)				Taux d'occupation attendu en 2017
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	108 058	127	39 252	77%	71%
Salles banalisées	728 829	1 068	69 445	63%	
Total	836 887	1 195	108 697	68%	

Commentaires de l'université : Le taux d'occupation réel est de 69% tandis que le taux d'occupation global (intégrant le paramètre shon) est de 68% (détail disponible).

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	DGESIP Pôle
----	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière	
	Situation actuelle	Cible en 2017
0		
1	Entre 1 et 2	
2		
3		x

Commentaires de l'université :

SPSI AMU (outil de pilotage de la stratégie immobilière d'AMU) : volet diagnostic réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2012, volets fonctionnel et stratégique déployés en 2012.

ABYLA (processus de mise à disposition des informations): la base de donnée unique est structurée, les données graphiques et alphanumériques sont saisies à 40%, le budget disponible à 50%.

INDICATEUR SPECIFIQUE 1 Pilotage financier
Université d'Aix-Marseille

Action	Pilotage financier de l'établissement
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Description des indicateurs	
Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Types d'actions prévues	Situation actuelle – année de la fusion – Historiques très hétérogènes donc pas de cotation initiale (moyennes non pertinentes)	Cible 2017
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Le budget 2012 a été construit sur la base des dotations initiales 2011 des 3 ex-périmètres + évolution des ressources propres. 2012 est vraiment sur une année de transition : crédits ouverts à 50%, ex-périmètres maintenus. L'objectif de cette année est de mettre en place un dialogue de gestion avec les composantes pour la budgétisation 2013.	L'objectif est de construire un budget fiable et sincère en fonction des nouvelles modalités qui seront retenues par la gouvernance : centralisation des dépenses ou non, développement et évolution du dialogue de gestion avec les composantes. Cible 2017 : 75 % en investissement 90 % en fonctionnement
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	Tous les outils de pilotage sont à bâtir à partir d'applications parfois non uniques sur des périmètres non homogènes.	Se doter de tableaux de bord infra annuels (taux d'exécution par nature, par composante, suivi des contrats,...) ; Tableau mensuel de trésorerie ; Mettre à disposition des composantes des données d'aide au pilotage ; Animation de gestion. Cible : 2
3- Elaborer les annexes relatives aux opérations	Pas de réel PPI présenté lors du budget 2012	PPI couvrant l'ensemble des investissements (travaux,

<u>pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement) ;</u>		informatique, équipements pédagogiques) + pluriannualité des contrats de recherche - Cible : 2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%)	1 ^{ère} année de la fusion : budget 2012 construit séparément par l'addition des dépenses 2011 + accroissement des charges obligatoires (notamment CAS pension et EAP des mesures 2011).	Cible 2017 : prévision et suivi infra annuel par origine des financements : Etat (T2 et autre MS subventionnée), RP et contrats de recherche et nature de dépenses (comptes, type de population et/ou enveloppes (heures complémentaires, indemnitaire). Cible : 2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues	Situation actuelle – année de la fusion – Historiques très hétérogènes donc pas de cotation initiale (moyennes non pertinentes)	Cible 2017
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	<p>BIENS MOBILIERS P1 : un état existe mais n'est pas intégré dans l'outil financier (JEFYCO) P2 P3 : Les biens sont inscrits à l'inventaire SIFAC</p> <p>BIENS IMMOBILIERS (BÂTIMENTS) P1 L'état existe mais n'est pas intégré dans l'outil financier JEFYCO P2 P3 Les biens sont en cours d'inscription sur la comptabilité auxiliaire SIFAC</p>	<p>Des ajustements importants sont à faire L'objectif est de renseigner en 2012 SIFAC sur l'ensemble du patrimoine mobilier et immobilier dans le nouveau SIFAC</p> <p>L'actif devrait faire l'objet d'un suivi (des sorties notamment) en collaboration avec les gestionnaires. une cellule « inventaire » a été créée à partir de 2012 sur le site de l'agence comptable antenne d'AIX. Cible : 2</p>
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Des contrôles internes existent mais ne sont pas formalisés. Absence de cartographie des risques, et de plan d'actions. S'agissant des procédures Un travail a été conduit en ce sens par les groupes fusion.	<u>Moyens mis en place au sein de l'Agence comptable</u> Une cellule est prévue au Pharo composée de 2 cadres A en charge de ces différents points. Des formations devront être assurées sur les process des contrôles internes Actions : L'objectif en 2012 est de compléter les éléments sur les contrôles internes à l'agence comptable sur les points suivants :

	<p>Absence de cartographie des risques, et de plan d'actions. Les principales procédures sont en cours de toilettage (procédures existantes sur une partie seulement des ex périmètres) ou d'élaboration.</p>	<p>1) établissement d'un organigramme fonctionnel, 2) finalisation des procédures et de la documentation ; 3) Etablissement d'un référentiel processus sur la trésorerie et Paye La cartographie des risques pourrait être limitée à ces 2 processus (jugés particulièrement sensibles) Elaboration d'un plan d'actions ; L'objectif 2013 : poursuite de la constitution des référentiels sur les différents processus Cartographie des risques Plan d'actions <u>Moyens mis en place au sein de la DAF</u> Une cellule est prévue au Pharo composée d'un cadre A en charge de ces différents points :</p> <p>1) Finalisation des procédures dépenses, recettes et missions en intégrant les spécificités des 3 périmètres issus de la fusion. Utiliser les potentialités de l'outil SIFAC pour simplifier nos procédures tout en maintenant un niveau de contrôle comptable et budgétaire suffisant en fonction du risque encouru. Les actions et contrôles prévus dans les procédures devront permettre d'atteindre aussi bien les objectifs comptables que budgétaires.</p> <p>2) Mise en œuvre de contrôles budgétaires réguliers afin d'assurer un bon suivi budgétaire, une qualité de l'information saisie dans le système d'information comptable et financier et enfin une qualité et une image fidèle des comptes annuels.</p> <p>3) Formation des gestionnaires sur les procédures y compris sur la procédure de clôture.</p> <p>4) S'assurer de la compréhension des procédures par les composantes et laboratoires et de leur respect (via des audits sur place)</p> <p>Cible 2</p>
--	---	---

INDICATEUR SPECIFIQUE 2
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
hors subventions pour charges de service public
Université d'Aix-Marseille

Action	P150, 6.2 : accroissement des ressources propres
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement - en k€

	2010	2011	Cible 2017
Subventions (1)	21 876	22 206	5%
Ressources de fonctionnement (2)	31 444	31 198	
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>	<i>7025</i>	<i>7169</i>	<i>+10 à 15%</i>
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>		<i>195</i>	<i>Idex (chiffres inconnus à ce jour)</i>
Recettes de la formation continue (3)	12 094	12 735	5%
Taxe d'apprentissage (4)	4 226	4 182	1 à 2%
Autres (5, 6, 7)	11 826	11 117	5%
Total	81 466	81 440	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaire de l'établissement :

Les chiffres 2011 ne sont pas définitifs.

Les cibles s'entendent donc par rapport aux chiffres 2010.

L'établissement développera des outils au service de cette stratégie de développement des ressources propres. A titre d'exemple : structures d'aide au montage de dossiers des demandes de financement (Recherche) ou modalités du dialogue de gestion donnant aux composantes un intérêt à aller chercher de nouvelles ressources propres.

INDICATEUR SPECIFIQUE 3

Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Université d'Aix-Marseille

Action	Pilotage du système d'information et des services numériques
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur (objectif 6, P150)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Les notes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.
---------------------------------------	---

Thèmes	Situation actuelle (2011) Notes attribuées dans l'ordre aux universités Aix-Marseille 1, 2 et 3	Cible 2017
	1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	233
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	323	3
3- Numérique au service de la formation des étudiants	322	3
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	221	3
5 – Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	321	3

Commentaire

Thèmes	Notes dans l'ordre aux universités Aix-Marseille 1, 2 et 3	Cible	Observations
Thème 1 : La gouvernance du système d'Information et la politique numérique			Voir commentaires Annexe indic 3
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement	333	4	
Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines	122	3	
Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux	443	4	
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation du numérique adaptée au contexte de l'établissement (voir aussi UNT au thème 4)	333	4	
Evaluation des usages et satisfaction des usagers	222	3	
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques			Voir commentaires Annexe indic 3
Services de diffusion d'information ciblée et outil de travail de groupe	424	4	
Services à l'étudiant	323	3	
Services e-pédagogie	332	3	
Services d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants	121	3	
Formation et accompagnement à l'usage de l'ENT et des services	434	3	
Thème 3 : le numérique au service de la formation des étudiants :			Voir commentaires Annexe indic 3
Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2)	323	3	
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants	232	3	
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants	232	3	
Formation à distance	422	4	
Évaluation des dispositifs de formation	121	2	
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique			Voir commentaires Annexe indic 3
Politique de production de ressources pédagogiques numériques	221	3	
Démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques	110	2	
Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique	332	4	

Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international	211	2	
Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement	222	3	
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique			Voir commentaires Annexe indic 3
Structure d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique	221	3	
Politique incitative à la réalisation de projets	320	3	
Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques	322	3	
Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques	221	3	
Communication et valorisation des dispositifs	232	3	

INDICATEUR SPECIFIQUE 4
Recherche
Université d'Aix-Marseille

Action	Recherche
Objectifs	<p>Progresser dans les classements internationaux :</p> <p>Augmenter le nombre de publications (IS4-1)</p> <p>Accroître la collaboration internationale (IS4-2)</p>

Description de l'indicateur IS4-1

Unités de mesure	Nombre de publications
Date de la mesure	Année civile 2010 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'OST

Description de l'indicateur IS4-2

Unités de mesure	a/ Part de copublications européennes – b/ Part de copublications internationales
Date de la mesure	Année civile 2010 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'OST

	2010	Cible 2017
IS4-1- Nombre de publications	3 849	4 300
IS4-2- a / part de copublications européennes	26%	30%
IS4-2-b / part de copublications internationales	45%	50%

INDICATEUR SPECIFIQUE 5
Mise en œuvre de la Délégation Globale de Gestion
Université d'Aix-Marseille

Action	Recherche
Objectifs	Coopération de l'établissement avec les EPST pour coordonner sa stratégie scientifique et les moyens financiers attribués aux unités dont la responsabilité est partagée, harmoniser les procédures financières et de gestion et établir un partage équitable de la gestion des UMR.

Description de l'indicateurs

Unités de mesure	Nombre d'UMR hébergées en Délégation Globale de Gestion
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
--	--------------------------------------

Cible 2017
100 % des UMR sont en DGG

Commentaires : mise en œuvre à partir de 2010 sur Aix-Marseille 2 de la Délégation Globale de Gestion avec le CNRS (2 unités), l'Inserm (4 unités) et l'INRA (en 2011 - 1 unité) ce qui représenté la situation actuelle d'AMU.

INDICATEUR SPECIFIQUE 6
Formation continue
Université d'Aix-Marseille

Action	Formation continue
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (objectif 3 – P150), - Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6, action 2 « accroître les ressources propres »).

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires ayant achevé leur formation au cours de l'année de référence 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier d'Euros
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
--	--------------------------------------

	2010	Cible 2017 : taux de croissance attendu
1- Volume d'heures stagiaires	2 863 663	5%
2- Nombre de stagiaires	11 478	5%
3- Nombre de certifications délivrées*	3 838	5%
<i>Dont certifications par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	166	5%
4- Recettes de la formation continue	12 094 k€	5%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « C ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « S ».

La notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habiletés, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée. 3* : Données non complètes.

Commentaires :

Parmi les objectifs non représentés dans les tableaux ci-dessus, il faut souligner le passage du service de FC à la norme ISO 9001. Les objectifs tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Le désengagement des collectivités, principal financeur de la FC universitaire dont les crédits ont été annoncés en baisse de 20% pour 2012 (soit – 290 000€). Ceci après une baisse de -20% en 2011 ;
- La fusion des universités dont l'effet sur l'activité FC est incertain et qui inspire de la prudence ;

L'augmentation de 5% des différents indicateurs révèle cependant un certain optimisme qui tient à plusieurs facteurs :

- Le développement de l'activité entreprise – via SUFA Entreprise – sur l'ensemble d'AMU ;
- Le développement continu des personnels de santé ;
- La masterisation des professions paramédicale.

INDICATEUR SPECIFIQUE 7
Rayonnement International
Université d'Aix-Marseille

Action	Rayonnement International
Objectifs	<p>Multiplication des formations en anglais (IS7 - 1)</p> <p>Développement volontariste de la formation en anglais des enseignants-chercheurs (IS7 - 2)</p> <p>Participation des professeurs invités à l'enseignement et/ou à la diffusion de la connaissance (IS 7-3)</p> <p>Visibilité à l'international : création d'un portail WEB multi-langues (IS7 - 4)</p> <p>Mise en place des écoles d'été pour des cours spécialisés et pour la culture générale (IS7-5)</p>

Description de l'indicateur IS7-1

Unités de mesure	Nombre de formations en anglais (définition : enseignements en anglais > 50%)
Date de la mesure	Année civile 2011 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données officielles site Campus France (source établissement)

Description de l'indicateur IS7-2

Unités de mesure	Nombre d'EC formés à l'issue de contrat
Date de la mesure	Année civile 2011 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement)

Description de l'indicateur IS7-3

Unités de mesure	Nombre de professeurs invités exprimé en mois
Date de la mesure	Année civile 2011 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement)

Description de l'indicateur IS7-4

Unités de mesure	Création d'un portail WEB multi-langues
Date de la mesure	Année civile 2011 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement)

Description de l'indicateur IS7-5

Unités de mesure	Mise en place des écoles d'été
Date de la mesure	Année civile 2011 ; dernière année civile du contrat
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement)

	2011	Cible 2017
IS7-1- Nombre de formations en anglais	16	30
IS7-2- Nombre d'EC formés à l'issue de contrat	15	150
IS7-3 - Nombre de professeurs invités exprimé en mois	165 mois (139 invités)	+10%, soit 182 mois
IS7-4 - Création d'un portail WEB multi-langues	N'existe pas actuellement	portail WEB multi-langues créé
IS7 -5 - Mise en place des écoles d'été	N'existent pas actuellement	écoles d'été mises en place